
Révision allégée n°2

Commune de Bénifontaine

Résumé non technique

Document de consultation – Juin 2023

Prescrit le :	
Approuvé le :	

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRESENTATION DU PROJET	3
SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	5
IMPACTS DU PROJET ET MESURES POUR L'ENVIRONNEMENT.....	20
I. Milieu physique	20
II. Ressource en eau.....	21
III. Climat et qualité de l'air	22
IV. Milieu naturel	23
V. Paysage et patrimoine.....	24
VI. Risques naturels et technologiques	25
VII. Agriculture	26
Conclusion	27

PRESENTATION DU PROJET

La présente procédure porte sur la modification du plan de zonage. En effet, la commune souhaite favoriser la densification de sa trame urbaine ainsi qu'une équité entre les habitants.

La présente procédure vise donc à augmenter les surfaces des zones U et UB afin de permettre la densification du tissu urbain.

La surface de la zone urbaine augmentera ainsi de 19% par rapport à ce qui était initialement prévu dans le PLU communal, soit 3,08 ha.



Source : Cartographie Urbycom



Source : Cartographie Urbycom

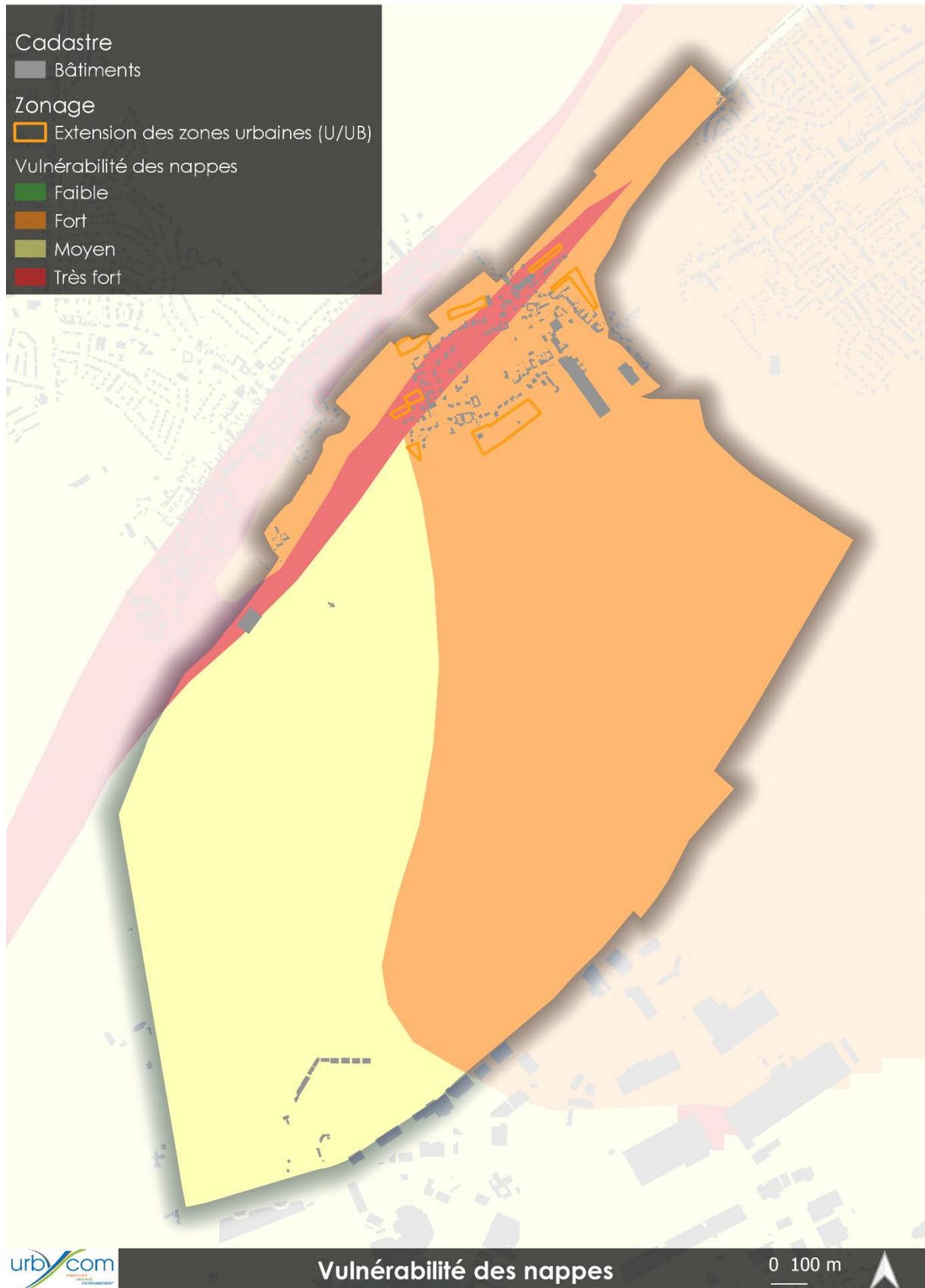
SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'état initial de l'environnement (partie I de l'évaluation environnementale) est présenté et synthétisé dans le tableau suivant.

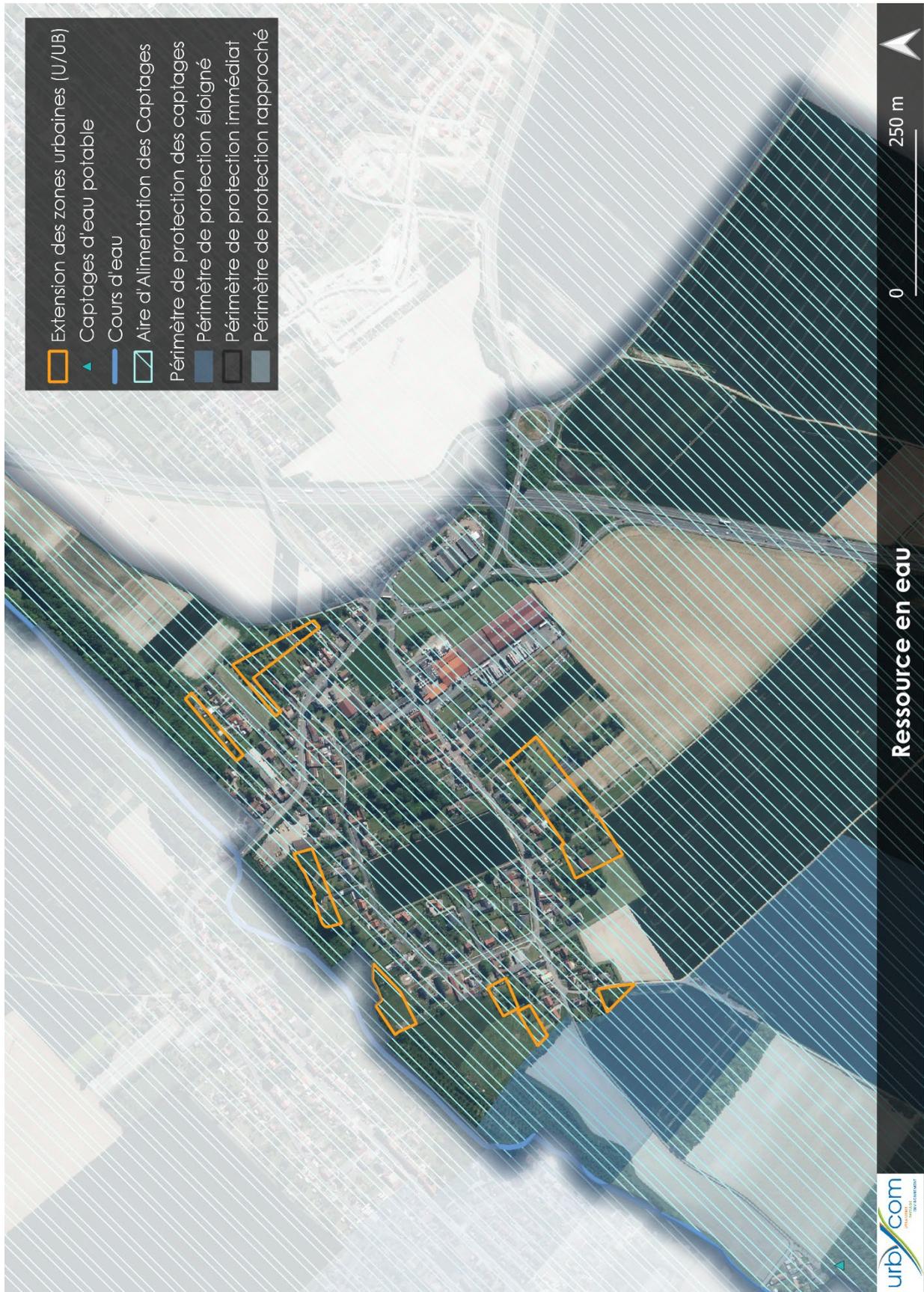
CONSTATS	OBJECTIFS
La masse d'eau souterraine	- Limiter la pollution diffuse domestique et agricole pour maintenir sa bonne qualité
Le réseau hydrographique	- Les cours d'eau et fossés doivent être préservés dans leurs intégrités afin de maintenir leur bon fonctionnement et éviter les risques de nature hydraulique, telles les inondations. - La qualité des cours d'eau doit être préservée - Les zones humides recensées à proximité des projets ne seront pas impactées par ces derniers.
Risque inondation ; Remontées de nappe	- Gérer les eaux pluviales afin de ne pas augmenter ce risque. - Lutter contre les inondations
Nuisances sonores	- Aucune zone de projet n'est concernée par ces nuisances.
Sites potentiellement pollués	- Certains sites pollués de type CASIAS sont recensés à proximité des zones de projet
Autres risques : ICPE	- Les zones de projet évitent au maximum la proximité du site recensé au sein de la commune.
Zone de protection ou d'inventaire	- Préserver la qualité écologique du territoire. - 21 ZNIEFF localisées dans un rayon de 10 km
Zone Natura 2000	- 2 zones Natura 2000 recensées au sein de la commune.
Éléments du SRCE et de TVB	<ul style="list-style-type: none"> ● SRCE : <ul style="list-style-type: none"> ○ Des espaces à renaturer de type bandes boisées et zones humides ○ Un réservoir de type zone humide ● Trame Verte et Bleue : <ul style="list-style-type: none"> ○ Espaces Naturels relais ○ Un cœur de Nature

Les cartes suivantes présentent les enjeux du territoire vis-à-vis des projets de la présente procédure.

1. Vulnérabilité des masses d'eau souterraines



2. Ressources en eau



Source : Cartographie Urbycom

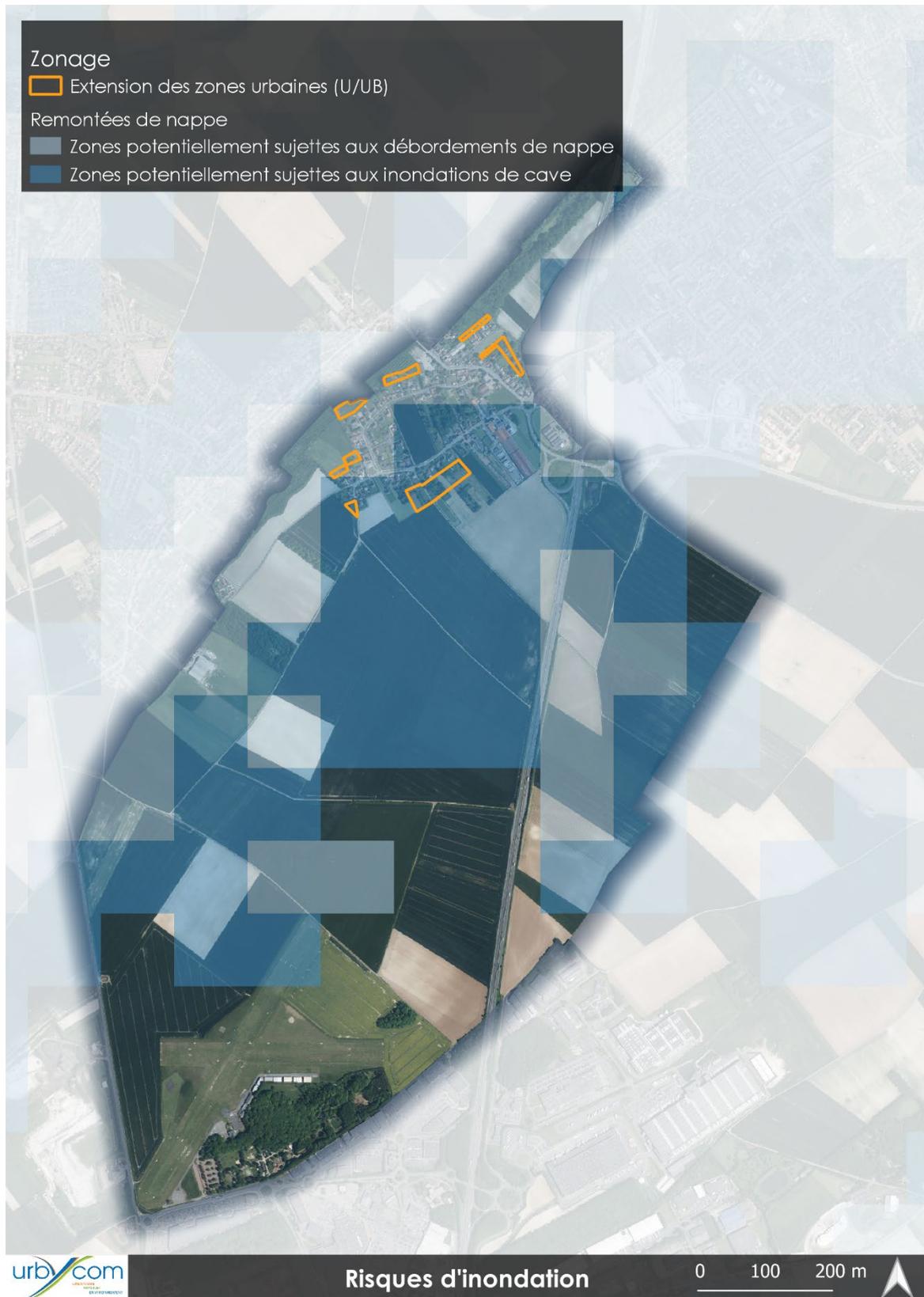
3. Zones humides et à dominante humide



Source : Cartographie Urbycom

4. Risques d'inondation

4.1. Remontées de nappes



Source : Cartographie Urbycom

4.2. Zones Inondées Constatées



Source : Cartographie Urbycom

5. Risque de mouvement des argiles



Source : Cartographie Urbycom

6. Risques technologiques



Source : Cartographie Urbycom

7. Espaces agricoles

7.1. Terres arables – Registre Parcellaire Graphique



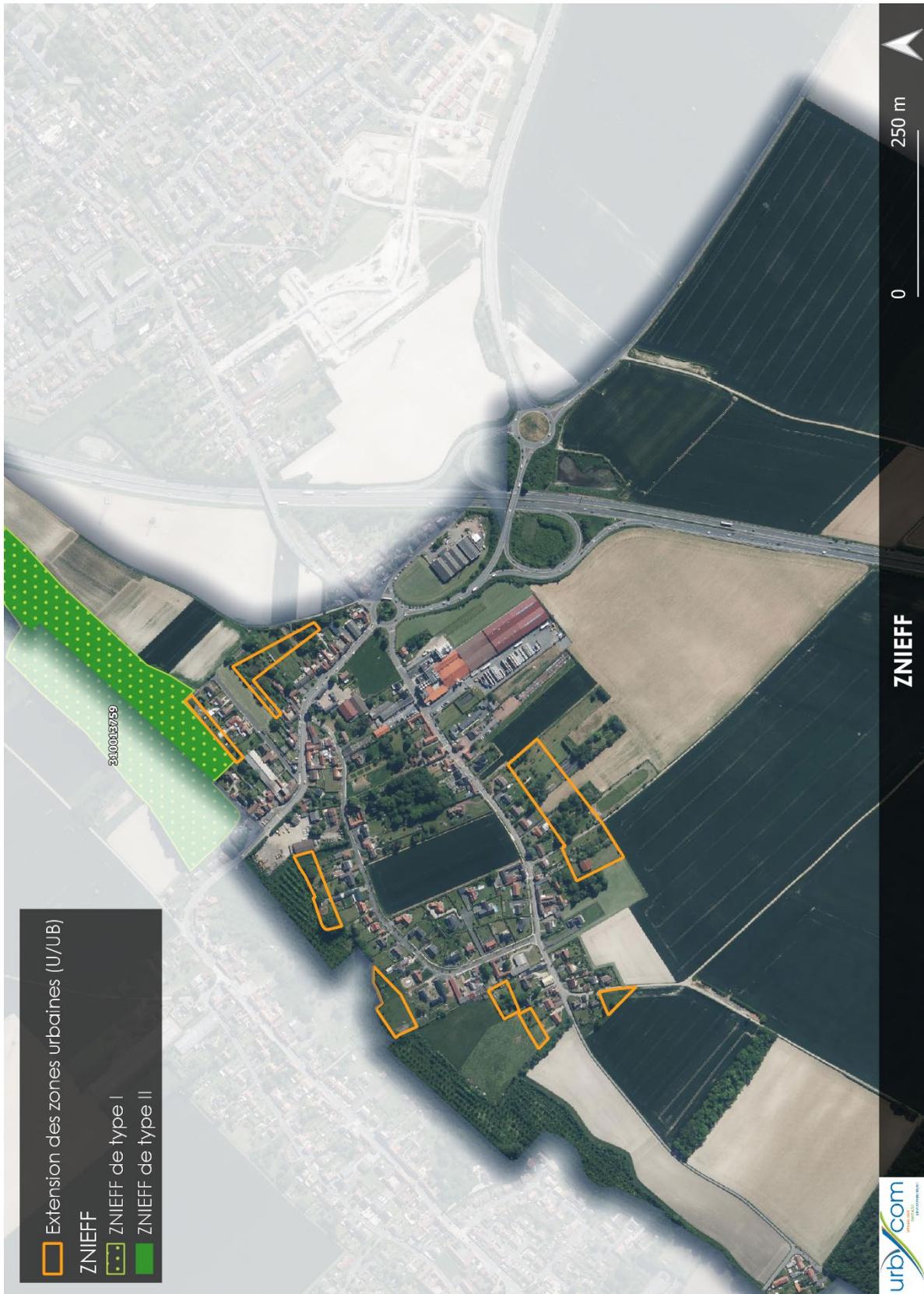
Source : Cartographie Urbycom

7.2. Prairies permanentes



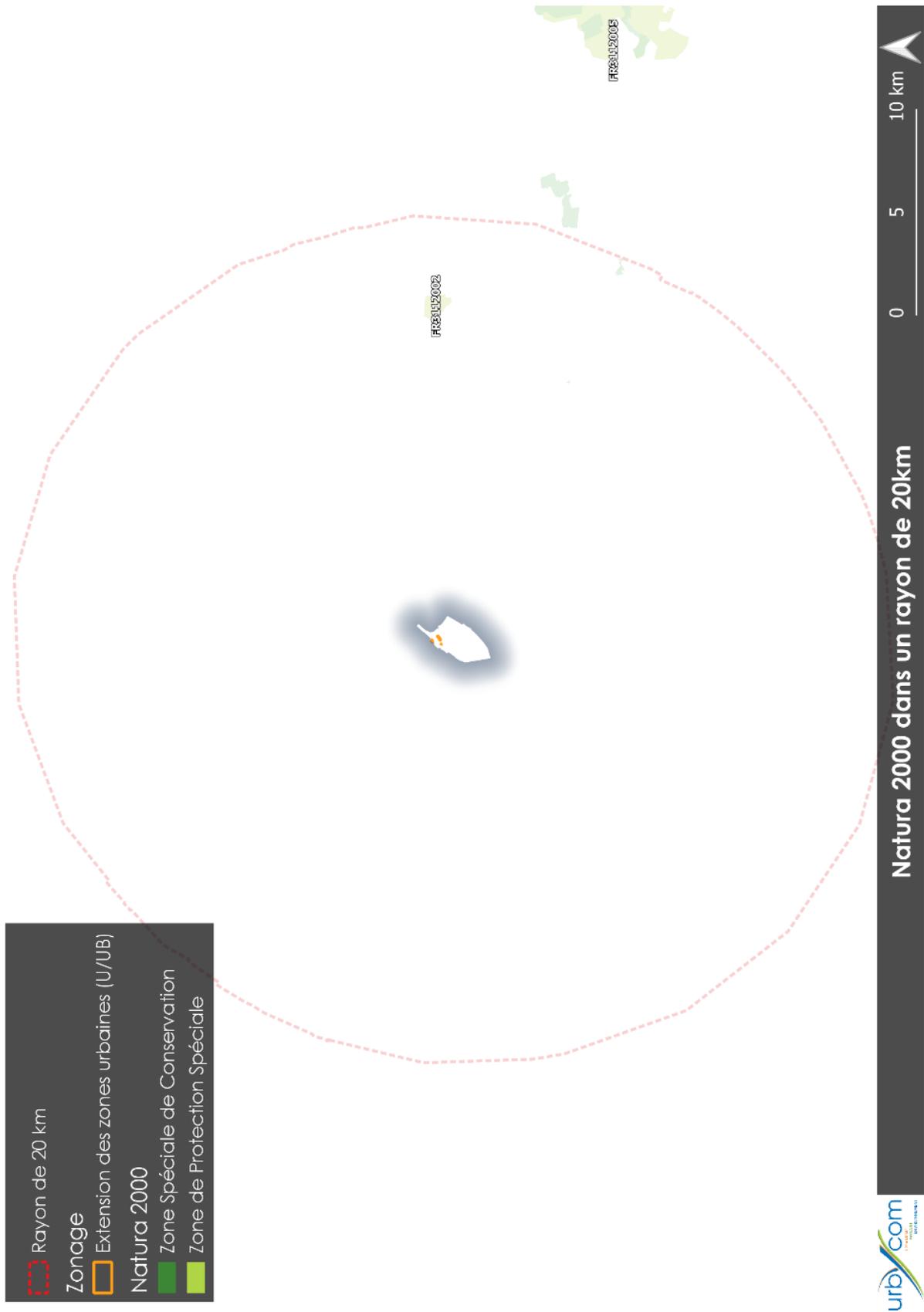
Source : Cartographie Urbycom

8. Milieu naturel
8.1. ZNIEFF



Source : Cartographie Urbycom

8.2. Natura 2000



Source : Cartographie Urbycom

8.3. Schéma Régional de Cohérence Ecologique



Source : Cartographie Urbycom

8.4. Trame Verte et Bleue



Source : Cartographie Urbycom

IMPACTS DU PROJET ET MESURES POUR L'ENVIRONNEMENT

Les tableaux suivants reprennent de manière synthétique la partie III « Impacts du projet et mesures pour l'environnement » de l'évaluation environnementale.

I. Milieu physique

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Topographie	- Topographie marquée par le réseau hydrographique au nord du territoire	Aucun impact significatif	- Maitrise de l'étalement urbain : connexions et cohérence avec l'organisation urbaine existante	/	/
Géologie	- Territoire essentiel composé de limons et de craie.	Aucun impact significatif	- Maitrise de l'étalement urbain : connexions et cohérence avec l'organisation urbaine existante	- Prise en compte du risque de mouvement des argiles	/
Imperméabilisation des sols	- Limiter l'imperméabilisation des sols	Artificialisation maximale de 1,4 ha supplémentaires.	- Maitrise de l'étalement urbain : connexions et cohérence avec l'organisation urbaine existante - Zones de projet à proximité immédiate du réseau routier existant	- Emprise au sol limitée (50% de l'unité foncière)	/

II. Ressource en eau

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Hydrographie	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau hydrographique présent au nord du territoire - Présence de milieux humides à proximité du réseau hydrographique notamment 	Pas d'impact significatif, les projets sont essentiellement situés à distance de ces éléments.	- Les zones humides et à dominante humide sont majoritairement évitées par les zones de projet	/	- Des économies d'eau pourront être encouragées.
Hydrogéologie	<ul style="list-style-type: none"> - Vulnérabilité des nappes plus importante au sein du tissu bâti de la commune 	Impact pouvant être important au sein de certaines zones disposant d'une forte à très forte vulnérabilité des nappes.	/	/	/
Gestion de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux objectifs du SAGE et du SDAGE - Présence d'un périmètre de protection des captages en limite de la zone urbaine - Commune entièrement incluse au sein de l'Aire d'Alimentation des Captages de Salomé - Limiter l'impact des nouveaux arrivants sur la ressource en eau du territoire. 	La venue de nouveaux habitants va automatiquement induire une hausse de la consommation d'eau.	/	<ul style="list-style-type: none"> - Les eaux pluviales devront être gérées à la parcelle (règlement). - Respect des périmètres de protection des captages. 	- Des mesure d'économie d'eau devront être mises en place (cuve de récupération d'eau de pluie, diminution de la consommation, ...)

III. Climat et qualité de l'air

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Qualité de l'air	- Prise en compte de l'augmentation des gaz à effet de serre liés aux nouveaux arrivants.	L'émission de Gaz à Effet de Serre supplémentaire peut difficilement être évitée.	/	/	/

IV. Milieu naturel

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
ZNIEFF	- Une ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II au sein du territoire.	Une zone de projet située en limite de ces zones d'inventaires.	/	/	/
Natura 2000	Aucun site Natura 2000 n'est recensé au sein du territoire.	Aucun impact significatif du fait de la distance des projets et des sites Natura 2000	/	/	/
Schéma Régional de Cohérence Ecologique	- Des espaces à renaturer de type bande boisée et zones humides - Un réservoir de type zone humide	Impact pouvant être important étant donné la proximité de certaines zones de projet	Les impacts des projets peuvent difficilement être évités du fait de leur localisation et la présence d'espaces recensés par le SRCE en limite immédiate du tissu urbain.	- Protection des linéaires végétalisés (arbres, haies, ...) au sein du règlement graphique. - L'emprise au sol est limitée à 50% de l'unité foncière au sein du règlement.	/
Trame Verte et Bleue	- Espaces de cœur de nature situés au sein de certaines zones de projet - Espaces naturels relais situés au sein de certaines zones de projet	Impact important des projets sur ces éléments.			
Services écosystémiques	Préserver au maximum les services écosystémiques au sein du territoire.	Les zones de projets présentent une perte des services écosystémiques à leur échelle. Cependant à l'échelle du territoire cette perte n'est pas retrouvée.			

V. Paysage et patrimoine

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les paysages du territoire, les auréoles bocagères et les grands paysages marquant l'identité du territoire. - Maitriser l'étalement urbain. 	Aucun impact significatif n'est attendu sur ces éléments.	- La plupart des objets de cette procédure sont situés à distance des éléments patrimoniaux.	- Les hauteurs, les implantations et les coloris des matériaux pour les constructions seront maîtrisés par le règlement.	Aucune mesure de compensation n'a été établie. Cependant, les projets pourront faire l'objet d'un traitement paysager individuel visant à valoriser leur intégration paysagère.
Patrimoine	<p>Patrimoine naturel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de linéaires de haies, arbres, fossés, cours d'eau <p>Patrimoine urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence de monuments historiques - Eléments de patrimoine remarquable identifiés. 	Aucune incidence n'est attendue sur ces éléments.			

VI. Risques naturels et technologiques

L'ensemble des risques du territoire est repris au PADD et explicité dans le règlement de chaque zone.

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Axes terrestres bruyants	Eviter que les projets n'engendrent beaucoup de nuisances sonores supplémentaires.	L'augmentation des nuisances sonores provoquée par la motorisation des nouveaux arrivants est difficilement évitable.	Les zones de projets sont situées à distance des axes terrestres bruyants.	- Les modes actifs seront encouragés. - La réglementation de l'isolation acoustique en vigueur doit être respectée et renforcée dans ces zones. - Les chemins à préserver sont identifiés au plan de zonage.	/
Inondation	Le territoire est concerné par de nombreux risques liés aux inondations : - Remontées de nappes - Zones Inondées Constatées	L'imperméabilisation des sols supplémentaire peut aggraver les risques d'inondations. Il est donc primordial que la continuité hydraulique en place au sein des sites soit maintenue.	- La plupart des projets sont situés à distance des zones inondées constatées	- L'emprise au sol prévue au règlement permet de limiter l'artificialisation des sols propice à l'aggravation des risques d'inondations. - La gestion des eaux pluviales est prévue au règlement.	/
Mouvement des argiles	Le territoire observe un aléa variant de nul à faible.	Les mouvements des argiles peuvent engendrer des risques sur la durabilité des constructions.	- les zones de projets sont concernées par un risque faible.	- Le pétitionnaire est invité à vérifier la présence d'argile afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique. (Règlement)	/

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	1 sites ICPE sont recensés.	Les zones de projet sont situées à distance de ces éléments.	La plupart des projets sont situés à distance des sites pollués et dangereux.	Le pétitionnaire doit se tenir informé de la potentielle présence de sites ICPE, CASIAS ou de cavités et prendre les mesures adéquates. Des études complémentaires peuvent être réalisées.	/
CASIAS	2 sites potentiellement pollués sont recensés.				/

VII. Agriculture

Thématique	Enjeu	Impacts des projets	Mesures		
			D'évitement	De réduction	De compensation
Prairies permanentes	0,09 ha de projet sont situés au sein de prairies permanentes	L'artificialisation d'une partie de ces terres aura un impact sur l'activité agricole du territoire.	Il n'a pas été possible d'envisager l'évitement de tout impact sur les terres agricoles, pour des raisons de configuration du projet, liaisons avec l'existant, ...	/	/
Surface agricole	- L'activité agricole est importante au sein du territoire - Plus de 75% du territoire et occupé par des terres arables selon le RPG			/	/

CONCLUSION

La révision allégée du PLU de Bénifontaine prend en compte l'ensemble des éléments relatifs au milieu naturel et agricole du territoire.

Les principaux enjeux identifiés au sein du territoire concernent les divers risques d'inondations mais également la préservation de certains éléments naturels tels que les prairies permanentes et les éléments recensés au sein des SRCE et de la Trame Verte et Bleue. Ces éléments font ainsi l'objet de mesures de préservation, de réduction et/ou de compensation. Les autres thématiques étudiées ont révélé des enjeux plus faibles. Cependant, elles font également l'objet de diverses mesures visant à ne pas aggraver ces risques et à répondre à leurs objectifs de préservation, ...

Si les diverses mesures prévues dans le cadre de cette procédure sont mises en place et suivies, cette dernière n'aura que peu d'impact sur l'environnement.